

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2020/014**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

**SÉANCE EN DATE DU 02 JUIN 2020**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 3.8 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU COMMERCE, DU TOURISME ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL**

Le conseil municipal,

Après que Monsieur le maire a demandé si d'autres conseillers municipaux souhaitent être candidat,

Aucune autre candidature n'étant déclarée,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix,

Désigne comme suit les membres de la Commission du Commerce, du Tourisme et de l'Événementiel :

1. BERG Irène
2. GLOCK Sébastien
3. MOREL-JEAN Michèle
4. MOURER Marie Pierre
5. BAUMANN Arlette
6. HEYMES Pénélope
7. WEISS Jean Louis
8. MATTA Sophia

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 03 juin 2020

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 03 juin 2020  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT